

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**  
**CANTON D'AILLY-SUR-SOMME**  
**COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS**

**SEANCE DU 25 AVRIL 2023**  
**Convocation du 20 avril 2023**

**DÉLIBÉRATION**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq avril à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN, Bernard ROBIDA, Bruno DESANDERE

**Etaient absents** : Céline COLLET (pouvoir à Philippe PETIT), Nicole DUMONT (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Bernard MICHALAK (pouvoir à Yvette CARTON), Marie-Laure DELATTRE (pouvoir à Gérard MOERMAN), Michel THIÉFAINE (pouvoir à Bernard ROBIDA), Frédéric DOMON (pouvoir à Bruno DESANDERE)

Monsieur Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

**Affectation du résultat 2022 (n°9-2023)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Maria TREFCON,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 le 25 avril 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la section investissement	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022	Solde des restes à réaliser 2022	chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 159 747,31 €	Néant	516 749,81 €	357 002,50 €	Néant	357 002,50 €
Fonctionnement	938 814,40 €	159 747,31 €	1 151,60 €	780 218,69 €	Néant	780 218,69 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

## DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :

Excédent global cumulé au 31/12/2022	1 137 221,19 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture du besoin d'autofinancement	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation en réserves (Cpte 1068)	400 000 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (Cpte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	380 218,69 €

Le Maire,  
**Maria TREFCON**

